

Remise du dossier d'inscription
Année scolaire 2023/2024

Je soussigné(e).....
responsable de l'enfant
certifie avoir remis ce jour le dossier d'inscription à une activité proposée par la Commune
composé des pièces suivantes :

Attestation et Fiche sanitaire de liaison (feuilles couleur ou documents (à rendre) sur le site)

Attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité mentionnant les responsabilités civile et individuelle
Si je ne l'ai pas encore reçu, je m'engage à la fournir dès réception (l'absence de ce document risque d'entraîner la désinscription de mon enfant).

Avis d'imposition de l'année précédente :

- Ne désire pas le fournir, les tarifs les plus élevés me seront donc appliqués,
- Je n'ai pas encore reçu mon dernier avis d'imposition, je m'engage à le fournir dès réception du centre des impôts et, dans le cas contraire, je suis avisé que le tarif le plus élevé me sera appliqué dès le 1er octobre prochain.

Fait à
Le

Signature :

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le	Assurance	Impôts	AGENT

COMMUNE DE STE MARIE AUX CHENES
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Je désire inscrire mon enfant aux activités suivantes :

⇨ **Accueil périscolaire :**

- * **Matin** : Maternelle et Château 7h30 - 8h30
Mairie : 07h30 - 08h15
- * **Midi** : Maternelle et Château 11h45 - 13h45
Mairie : 11h30 - 13h30
- * **Soir** : Maternelle et Château 16h30 - 18h30
Mairie : 16h15 - 18h30

Cocher les jours réguliers fixes de présence

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	OCCASIONNEL*
Matin						Matin
Midi						Midi
Soir						Soir

* Pour une inscription occasionnelle, remplir le planning mensuel disponible au périscolaire ou sur le site, et le déposer au périscolaire ou par mail au plus tard le 20 du mois précédent la venue de l'enfant et dernier délai le mardi matin 10h de la semaine avant sa venue

⇨ **Mercredis Loisirs** : de 9h00 à 17h00 (planning)
avec possibilité d'accueil le matin de 7h30 à 9h00
et le soir de 17h00 à 18h30 sur inscription
(sauf jours fériés et vacances scolaires)

⇨ **Club Ados** : vendredi de 20h à 22h (planning)
(sauf jours fériés et vacances scolaires)

⇨ **Vacances scolaires** : de 9h00 à 17h00
Printemps, été, automne, hiver (sauf Noël et août)
avec possibilité d'accueil le matin de 7h30 à 8h50
et le soir de 17h00 à 18h30 sur inscription (si suffisamment d'inscrits)

Pour chaque période de vacances, une inscription supplémentaire est obligatoire.
Les dates vous seront communiquées par l'intermédiaire des écoles, du site de la mairie et de la presse. **Ces dates sont à respecter impérativement et aucune inscription en dehors de celles-ci ne sera prise en compte**

Date :

Signature :